



 CarniRaw
L'alimentation naturelle du carnivore

TARIFS 2022

ÉDUCATION

ÉCOLE DU CHIOT

LOISIRS

Éducateur comportementaliste canin issue de l'école de formation
CEPC de Arras-Lès-Catherine
<http://www.education-canine-cepc.fr/>
Session 2017

ANGÉLIQUE SCHNEIDER

8, Les Fougères
88230 Plainfaing

Terrains d'éducation :

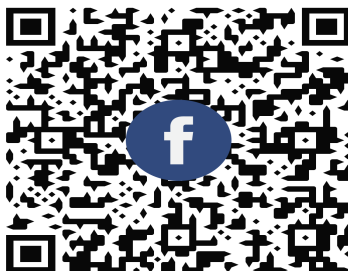
 68370 Orbey au dessus du camping rue
Lefébure

 88230 Plainfaing : 8, Les Fougères

07.83.00.30.70

Boutique en ligne en construction www.carniraw.fr et sur Facebook

angelique.schneider@gmx.fr



Carni'Raw

TARIFS 2022

Tarifs par forfait uniquement, pourquoi ?

Votre loulou est soumis à la loi de l'apprentissage: il a besoin de répéter plusieurs fois un exercice afin de l'assimiler. Cependant vous aussi! Il va falloir un peu de temps à votre binôme pour comprendre les fonctionnements de l'éducation et se sentir à l'aise. Une rééducation est impossible à réaliser en 4 ou 5 heures d'exercices! Malheureusement quelques personnes peu scrupuleuses peuvent vous faire croire l'inverse en vous demandant en moyenne de 40 à 60€/heure

Il faut compter 15 à 20 séances d'éducatons minimum pour que celle-ci soit impeccable, cela dépend de la vitesse d'assimilation du maître et de son chien.

Dans quasiment tous les cas d'éducatons ou rééducatons, l'apprentissage se passe en dents de scie: durant 15 jours les progrès vont être époustouflants, et les 15 jours suivants vous aurez l'impression de n'avoir jamais fait aucune éducation!

C'est un processus tout à fait normal et logique, mais c'est également une période cruciale et déterminante: il ne faut rien lâcher!

Ne pas se désespérer ni se blaser: avec un forfait vous bénéficiez d'environ 1 an de suivi personnalisé, parce que l'éducation passe également par la sérénité et le bien être du maître. L'accompagnement est très important pour se sentir soutenu et rester ferme face aux problématiques rencontrées. Autre certitude: il existe autant de manières d'éduquer un chien qu'il n'existe de chien, car ils ont tous leur propre personnalité et leur propre vécu.

Aucun frais de déplacements dans un rayon de 10 km d'Orbey ou de Plainfaing!

Dissection des forfaits éducation et rééducation

Il sont composés de 4 structures principales:

- l'étude du comportement
- 1 cours d'éthologie + compréhension des liens énergétiques et émotionnels
- 1 séance de rappel
- 4 séances pour l'école du chiot, 6 séances pour les rééducatons à domicile
- initiation à l'agility
- Cours collectifs durant 12 mois

L'étude du comportement

Elle se déroule à votre domicile pour une durée d'environ 2H00.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de votre «meute» il est nécessaire de connaître certaines facettes de votre quotidien que l'on ne peut évaluer en centre. Un petit questionnaire sera également utile et effectué durant la visite. A l'issue de cette rencontre, je vous annoncerai l'analyse de cette étude ainsi que les premières ébauches du plan d'éducation ou de rééducation.

Une deuxième évaluation de positionnement sera possible tout au long de l'éducation sur votre demande.

Le cours d'éthologie

Il se déroule au terrain d'éducation pour une durée de 2H30 à 3H.

Véritable «dictionnaire» du langage de votre chien !

La plupart des comportements à problèmes sont dus à une mauvaise interprétation du langage canin. Tout comme il existe des « faux amis » dans le langage humain, chez notre loulou ce sera l'anthropomorphisme qui va nous induire en erreur. Il y a bien quelques similitudes avec le ressenti et les sentiments humains, mais attention, la vision de la vie canine est souvent à l'opposé de la notre !

De plus, une introduction sur les énergies et les émotions vous sera proposée afin de pouvoir en comprendre l'impact et les ressentis auprès de votre compagnon.

La séance de rappel

Elle se déroule au terrain d'éducation à Orbey ou à Plainfaing, d'une durée d'environ 1 heure.

Afin de programmer le cours de rappel il faut avoir suivi quelques séances d'éducation collectives.

Le rappel est enseigné sur rendez-vous de manière individuelle.

Les séances d'éducation, de rééducation

Elles se déroulent au terrain d'éducation à Orbey ou Plainfaing, environ 1 heure chacune.

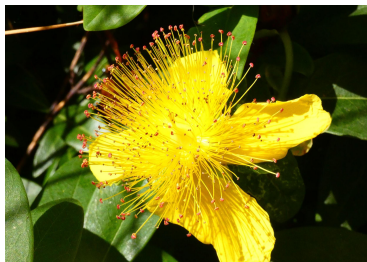
La première heure est une heure «initiation» où tous les gestes et ordres courants vous seront expliqués de manière individuelle. Il est hors de question de vous «jeter» au milieu d'autres participants alors que vous ne savez pas quoi faire!

Que de panique et de stress pour vous et votre loulou!

Au besoin, une deuxième séance individuelle est possible.

Les autres séances seront effectivement collectives, indispensables à une bonne sociabilisation de votre compagnon.

LE JIN SHIN JYUTSU CANIN



Dans l'antiquité, les gens ne faisaient traditionnellement aucune distinction entre le corps, le mental et l'émotionnel. Par conséquent, les pratiques qu'ils suivaient pour améliorer leur santé favorisaient tout naturellement leur intégrité physique, émotionnelle et intellectuelle.

Le Jin Shin Jyutsu est un art japonais longtemps oublié et redécouvert par Jirô Murai né en 1886 à Kaga au Japon.

Jin Shin Jyutsu veut dire « L'Art du Créateur à travers l'Homme de Compassion »

Les fondements du Jin Shin Jyutsu se basent sur l'existence d'une énergie de vie qui circule à travers l'univers et à l'intérieur de chaque organisme individuel, notre énergie vitale. Elle est la clef de tout, bien être physique, psychologique et émotionnelle. Il n'est que très récemment que cette technique, jusqu'alors utilisée pour ré-harmoniser l'Être Humain, fut utilisée en Allemagne pour soulager nos compagnons à 4 pattes. Elle est d'une efficacité époustouflante et ne nécessite pas de connaissances poussées car la technique de base peut être pratiquée sans danger et est véritablement accessible à tous, même aux plus jeunes.

Le Jin Shin Jyutsu est un Art, de ce fait c'est à force de pratiquer que les résultats se feront de plus en plus spectaculaires. Il est sans danger car dans le cas où des erreurs seraient faites, il n'y aurait tout simplement aucun changement !

C'est un apprentissage facile qui ne demande que l'utilisation de ses mains et le contrôle de sa respiration.

Mon rôle est de vous transmettre au minimum les bases afin de vous ré-harmoniser vous-même et par ce biais pouvoir ré-harmoniser votre loulou. Lors de la signature d'une éducation ou rééducation, votre compagnon à automatiquement 1 séance en présentiel et 2 séances de 15 minutes en distanciel intégré dans le forfait.



ETUDE DU COMPORTEMENT (compris dans les forfaits école du chiot et rééducation) Environ 2H	20€
COURS D'ÉTHOLOGIE (compris dans les forfaits école du chiot et rééducation) Environ 2h30 à 3H	50€
ÉCOLE DU CHIOT (entre 3 et 12 mois) 4 interventions de 45 mins à 1H à domicile + cours collectifs à volonté durant 12 mois	440€
RÉÉDUCATION (au-delà de 12 mois) 6 séances de 45 mins à 1H à domicile + cours collectifs à volonté durant 12 mois	540€
ABONNEMENT LOISIRS* 12 mois d'abonnement pour toutes les activités de : sociabilisation, sifflet, clicker, agility, treibball. Pas de supplément pour les familles possédant plusieurs chiens valable 12 mois 1ère séance d'initiation gratuite Les contrats école du chiot et rééducation bénéficient automatiquement de l'abonnement loisirs durant 12 mois. <u>*Une évaluation comportementale au préalable est nécessaire pour connaître les compatibilité de votre compagnon avec ses congénères.*</u>	269€

Possibilité d'échelonner les paiements en 4 ou 5 fois.
Exemple: pour une rééducation le forfait s'élève à 108€ durant 5 mois.

□ LE JIN SHIN JYUTSU CANIN □

Ecole du chiot et rééducation : 1 séance de 30 minutes à 1 heure en présentiel,
plus 2 séances en distanciel **gratuites**.

Séance de 45 minutes à 1 heure en présentiel: 55€

4 séances de 15 minutes en distanciel: 55€

FORFAIT

Soins des problèmes graves: agression, compulsion nerveuse, dépression, peurs
paniques et phobies, automutilation, etc...

1 mois = 4 présentiels + 20 séances en distanciel: 285€

Entretiens 1 mois = 2 présentiels + 8 séances en distanciel: 105€

Horaires des cours collectifs:

Les cours collectifs ont lieu comme suit:

Toutes les semaines paires les cours ont lieu au terrain d'Orbey le vendredi et au terrain de Plainfaing le samedi.

Toutes les semaines impaires: les cours ont lieu au terrain de Plainfaing le vendredi et au terrain d'Orbey le samedi.

Si vous résidez en Alsace, vous serez les bienvenus dans les Vosges!

Si vous résidez dans les Vosges, vous serez les bienvenus en Alsace!

Horaire des cours à Orbey et Plainfaing

vendredi : cours d'éducation de 13h30 à 14h30
: école du chiot (-de 12 kg) de 14h45 à 15h15
: loisirs minis (-de 12 kg) de 15h15 à 16h15*
: école du chiot (+de 12 kg) de 16h30 à 17h00
: loisirs (+de 12 kg) de 17h00 à 18h00*

samedi : école du chiot (+de 12 kg) de 9h15 à 9h45
: loisirs (+de 12 kg) de 9h45 à 10h45*
: école du chiot (-de 12 kg) de 11h00 à 11h30
: loisirs minis (-de 12 kg) de 11h30 à 12h30*
: cours d'éducation de 13h30 à 14h30



Les forfaits en plus

Vous avez besoin de quelques séances supplémentaires à la maison?

Les 5 séances à domicile:	205€
Les 10 séances à domicile:	395€
Les 15 séances à domicile:	585€
Les 20 séances à domicile:	740€



Les troubles et traumatismes

Parce que la vie est inattendue, des troubles et/ou des traumatismes peuvent survenir à n'importe quel âge. * Votre compagnon s'est fait agressé. Il ne supporte plus ses congénères et/ou les humains * Suite à une longue maladie, chômage, télétravail etc... Vous êtes resté longtemps 24h/24h avec votre compagnon, et maintenant que vous retournez sur le chemin du travail, votre douce moitié n'entend pas cela de la même oreille et vous en fait voir de toutes les couleurs: pleurs et hurlements, destructions, mictions et déjections, agressivité etc....

Forfait comprenant: * 1 étude du comportement à domicile d'environ 1h30/2h * 1 séance d'initiation du Jin Shin Jyutsu à domicile pour vous expliquer le fonctionnement mais également vous donner les premières clefs de la pratique pour que vous puissiez également l'appliquer au quotidiens. * 4 séances de Jin Shin Jyutsu en distanciel * 5 séances à domicile pour travailler tous les troubles sereinement * des cours collectifs à volonté durant 12 mois si besoin.

390€



Éducation comportementaliste * École du chiot * Rééducation * Agility* Treibball

Terrain d'éducation : rue Lefébure, au dessus du camping/terrain de foot
68370 ORBEY ~ 07.83.00.30.70

CONTRAT D'ÉDUCATION

ENTRE :

Carni'Raw, siège : 8, Les Fougères 88230 Plainfaing , représenté par Angélique Schneider, gérante, ci-dessous dénommée l'éducateur.

SIRET : 850 831 363

ET :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Profession:

@:

N° téléphone 2:

Nom du chien :

Date de naissance :

N° puce/tatouage :

Race :

IL EST CONVENU UN CONTRAT D'ÉDUCATION AUX CONDITIONS SUIVANTES:

ARTICLE 1

Le ou les signataires de ce contrat ont huit jours pour dénoncer celui-ci à dater du jour de la signature en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception au siège de **CARNI'RAW**. En revanche, tout contrat commencé pendant ou après ce délai de huit jours est entièrement dû, aucun remboursement ne sera effectué. La consultation (étude du comportement) est non remboursable car effectuée (20€).

ARTICLE 2

L'éducation d'un chien nécessite un travail dans la durée, en fonction des objectifs fixés lors de la consultation, de dix séances à vingt séances de quarante cinq minutes sont nécessaires. Si votre chien venait à décéder ou à contracter une maladie grave pendant la période d'éducation entraînant la rupture du contrat, le nombre de cours restant pourra être soit reporté sur un nouveau contrat soit remboursé.¹

ARTICLE 3

L'éducation d'un chien nécessite un partenariat étroit entre l'éducateur et le Maître chien. Notre principe d'apprentissage repose sur la transmission au Maître du chien des principes d'éducation. Dans ces conditions l'éducateur ne serait être en aucun cas considéré comme responsable des incidents, accidents survenant au cours ou postérieurement à la période d'éducation.

ARTICLE 4

Le propriétaire de chien de catégories 1 et 2, décrit dans la loi du 6 janvier 1999, doit présenter une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile, la déclaration du chien en mairie et le permis de détention de chiens de catégorie lors de la remise de ce contrat. **Le propriétaire** devra être en possession d'une muselière.

ARTICLE 5

Le chien devra obligatoirement être à jour de vaccinations contre les maladies suivantes: maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose et toux du chenil. Des photocopies du carnet de santé devront être remises avec ce contrat, ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile.

ARTICLE 6

Le chien diagnostiqué sociopathe envers les congénères ou l'humain, pour des raisons de sécurité, sera accueillis **uniquement** avec le port d'une muselière et ce jusqu'à ce que l'éducateur estimera qu'elle n'est plus nécessaire. Toute présence sur le terrain d'éducation sans muselière sera **refusée**.

ARTICLE 7

En aucun cas le **propriétaire** ne pourra exiger de résultats, ceux-ci étant liés à la capacité et l'implication du **propriétaire** à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres du chien, être vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles.

ENGAGEMENTS ET DROITS DE L'ÉDUCATEUR

ARTICLE 1 :

L'éducateur n'est aucunement responsable des incidents survenus avant, entre ou après les cours d'éducation. En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal d'instance de COLMAR.

ARTICLE 2:

L'éducateur se réserve le droit de refuser d'éduquer un chien s'il estime qu'il est en mauvaise santé physique ou malade. Il se réserve également le droit de rediriger le **propriétaire** vers un autre professionnel s'il estime ne pas être en mesure de pouvoir répondre aux demandes du propriétaire. **L'éducateur** a le droit de refuser et/ou de cesser l'exécution de toute prestation s'il juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui ou si la demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

ARTICLE 3:

Si de mauvaises conditions météorologiques empêchent le déplacement de **l'éducateur**, celui-ci pourra annuler la séance et la reporter à une date ultérieure déterminée d'un commun accord avec le **propriétaire**.²²

Nom

ARTICLE 4 :

L'éducateur s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre le résultat attendu par le **propriétaire** dans la mesure du possible.

ARTICLE 5 :

Si le binôme maître et chien assimilent les cours plus rapidement qu'à l'accoutumée, les séances d'éducatons restantes pourront être transformées en séances d'agility et ou jeux/loisirs.

PAIEMENT

ARTICLE 1 :

Les séances auront lieu uniquement après réception de ce contrat complété et signé.
Le programme d'éducation ainsi que les prix suivants ont été convenus:

école du chiot rééducation loisirs forfait

Au tarif de : €

Mode de paiement :

Comptant soit € 3X sans frais 4X sans frais

Détail de l'offre :

Remises de 3 / 4 chèques le :

Date d'encaissement des chèques (nombre 3/4) :

ARTICLE 2 :

Le paiement par virement, carte bancaire ou en espèces aura lieu au plus tard le jour de la première séance.

Aucune séance n'aura lieu avant encaissement des sommes dues.

Le paiement s'effectuera soit dans sa totalité soit en trois ou 4 fois sous forme de 3 ou 4 chèques.

Le **propriétaire** déclare qu'il a bien pris connaissances des conditions mentionnées ci-dessus ainsi que des tarifs et déclare qu'il les accepte sans aucune réserve.

Fait à Plainfaing en deux exemplaires originaux le

Le client,

« Bon pour accord, lu et approuvé »

L'éducateur,

« Bon pour accord, lu et approuvé »
Carni'Raw

Nom



ANNEXE 1

DOCUMENTS A FOURNIR

** uniquement pour les participants aux cours collectifs*

Photocopies du carnet de santé : vaccination pour les maladies de Carré, Hépatite, Rubarth, Parvovirose, toux du chenil.

Attestation d'assurance responsabilité civile

A fournir en plus pour les chiens catégories 1 et 2

Déclaration du chien en mairie

Permis de détention de chiens de catégorie



Education comportementaliste ** École du chiot ** Rééducation ** Agility Treibball**

Terrain d'éducation : rue Lefébure, au dessus du camping/terrain de foot
68370 ORBEY ~ 07.83.00.30.70

CONTRAT D'ÉDUCATION

ENTRE :

Carni'Raw, siège : 8, Les Fougères 88230 Plainfaing , représenté par Angélique Schneider, gérante, ci-dessous dénommée l'éducateur.

SIRET : 850 831 363

ET :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Profession:

@:

N° téléphone 2:

Nom du chien :

Date de naissance :

N° puce/tatouage :

Race :

IL EST CONVENU UN CONTRAT D'ÉDUCATION AUX CONDITIONS SUIVANTES:

ARTICLE 1

Le ou les signataires de ce contrat ont huit jours pour dénoncer celui-ci à dater du jour de la signature en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception au siège de **CARNI'RAW**. En revanche, tout contrat commencé pendant ou après ce délai de huit jours est entièrement dû, aucun remboursement ne sera effectué. La consultation (étude du comportement) est non remboursable car effectuée (20€).

ARTICLE 2

L'éducation d'un chien nécessite un travail dans la durée, en fonction des objectifs fixés lors de la consultation, de dix séances à vingt séances de quarante cinq minutes sont nécessaires. Si votre chien venait à décéder ou à contracter une maladie grave pendant la période d'éducation entraînant la rupture du contrat, le nombre de cours restant pourra être soit reporté sur un nouveau contrat soit remboursé.⁴

Nom

ARTICLE 3

L'éducation d'un chien nécessite un partenariat étroit entre l'éducateur et le Maître chien. Notre principe d'apprentissage repose sur la transmission au Maître du chien des principes d'éducation. Dans ces conditions l'éducateur ne saurait être en aucun cas considéré comme responsable des incidents, accidents survenant au cours ou postérieurement à la période d'éducation.

ARTICLE 4

Le propriétaire de chien de catégories 1 et 2, décrit dans la loi du 6 janvier 1999, doit présenter une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile, la déclaration du chien en mairie et le permis de détention de chiens de catégorie lors de la remise de ce contrat. **Le propriétaire** devra être en possession d'une muselière.

ARTICLE 5

Le chien devra obligatoirement être à jour de vaccinations contre les maladies suivantes: maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose et toux du chenil. Des photocopies du carnet de santé devront être remises avec ce contrat, ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile.

ARTICLE 6

Le chien diagnostiqué sociopathe envers les congénères ou l'humain, pour des raisons de sécurité, sera accueilli **uniquement** avec le port d'une muselière et ce jusqu'à ce que l'éducateur estimera qu'elle n'est plus nécessaire. Toute présence sur le terrain d'éducation sans muselière sera **refusée**.

ARTICLE 7

En aucun cas le **propriétaire** ne pourra exiger de résultats, ceux-ci étant liés à la capacité et l'implication du **propriétaire** à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres du chien, être vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles.

ENGAGEMENTS ET DROITS DE L'ÉDUCATEUR

ARTICLE 1 :

L'éducateur n'est aucunement responsable des incidents survenus avant, entre ou après les cours d'éducation. En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal d'instance de COLMAR.

ARTICLE 2:

L'éducateur se réserve le droit de refuser d'éduquer un chien s'il estime qu'il est en mauvaise santé physique ou malade. Il se réserve également le droit de rediriger le **propriétaire** vers un autre professionnel s'il estime ne pas être en mesure de pouvoir répondre aux demandes du propriétaire. **L'éducateur** a le droit de refuser et/ou de cesser l'exécution de toute prestation s'il juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui ou si la demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

ARTICLE 3:

Si de mauvaises conditions météorologiques empêchent le déplacement de **l'éducateur**, celui-ci pourra annuler la séance et la reporter à une date ultérieure déterminée d'un commun accord avec le **propriétaire**.⁵



Nom

ARTICLE 4 :

L'éducateur s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre le résultat attendu par le **propriétaire** dans la mesure du possible.

ARTICLE 5 :

Si le binôme maître et chien assimilent les cours plus rapidement qu'à l'accoutumée, les séances d'éductions restantes pourront être transformées en séances d'agility et ou jeux/loisirs.

PAIEMENT

ARTICLE 1 :

Les séances auront lieu uniquement après réception de ce contrat complété et signé.
Le programme d'éducation ainsi que les prix suivants ont été convenus:

école du chiot rééducation loisirs forfait

Au tarif de : €

Mode de paiement :

Comptant soit € 3X sans frais 4X sans frais

Détail de l'offre :

Remises de 3 / 4 chèques le :

Date d'encaissement des chèques (nombre 3/4) :

ARTICLE 2 :

Le paiement par virement, carte bancaire ou en espèces aura lieu au plus tard le jour de la première séance.

Aucune séance n'aura lieu avant encaissement des sommes dues.

Le paiement s'effectuera soit dans sa totalité soit en trois ou 4 fois sous forme de 3 ou 4 chèques.

Le **propriétaire** déclare qu'il a bien pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus ainsi que des tarifs et déclare qu'il les accepte sans aucune réserve.

Fait à Plainfaing en deux exemplaires originaux le

Le client,

« Bon pour accord, lu et approuvé »

L'éducateur,

« Bon pour accord, lu et approuvé »
CarniRaw

